



Promoteurs,

les solutions pour installer des points
de recharge pour véhicules électriques
dans les parkings d'immeuble d'habitation

ENEDIS

En 2035, année de la fin de la vente des véhicules thermiques neufs votée par le Parlement européen, le parc automobile français devrait compter 18 millions de véhicules électriques légers. Ce développement va entraîner une forte demande d'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE).

Alors que la majorité des recharges s'effectue à domicile et qu'un Français sur deux habite en collectif, très peu de résidences sont aujourd'hui équipées. L'enjeu de l'équipement des nouveaux immeubles est donc décisif.

Prévisions du nombre de véhicules électriques légers en France (véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables, particuliers et utilitaires légers)

	2025	2030	2035	2040	2050
Scénario de référence (en millions de véhicules)	2,4	8,1	17,6	27,7	34,8

Source : prévisions Enedis, 2023



Et dans le cadre d'un nouveau projet immobilier ?

Pour accompagner l'essor de la mobilité électrique en résidentiel collectif, la loi d'orientation des mobilités (2019) a prévu des mesures pour accompagner le développement des IRVE dans les logements neufs. Pour faciliter l'accès à la recharge à domicile des futurs résidents, le code de la construction et de l'habitation prévoit par exemple le « pré-équipement » de la totalité des emplacements de stationnement des parkings de plus de dix places des immeubles d'habitation neufs.

Le promoteur peut aussi décider, pendant la construction de l'immeuble, d'équiper le parking, intérieur comme extérieur, pour permettre à chaque futur résident de pouvoir recharger son véhicule électrique.

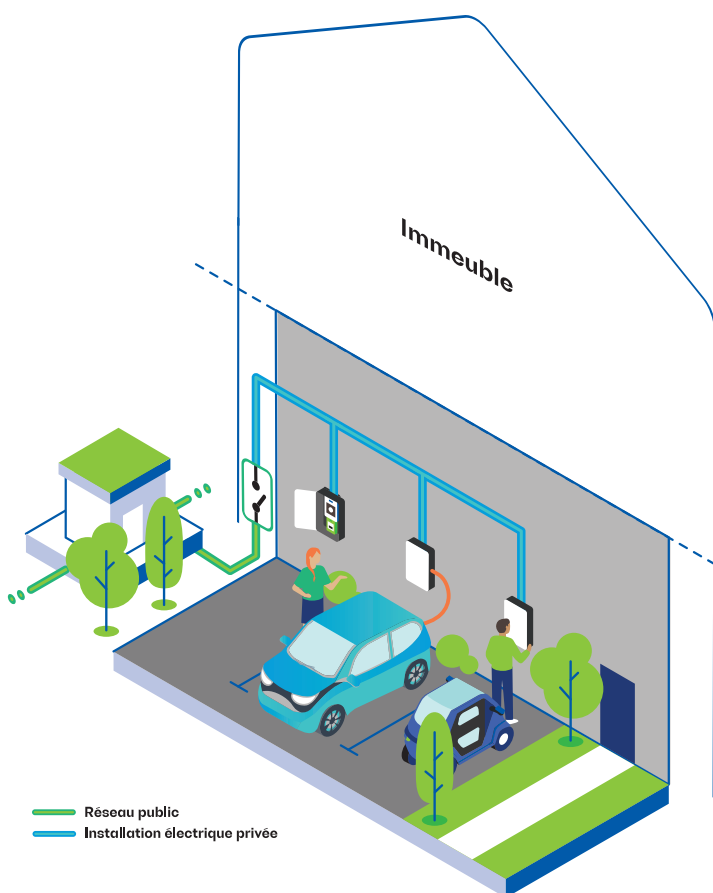
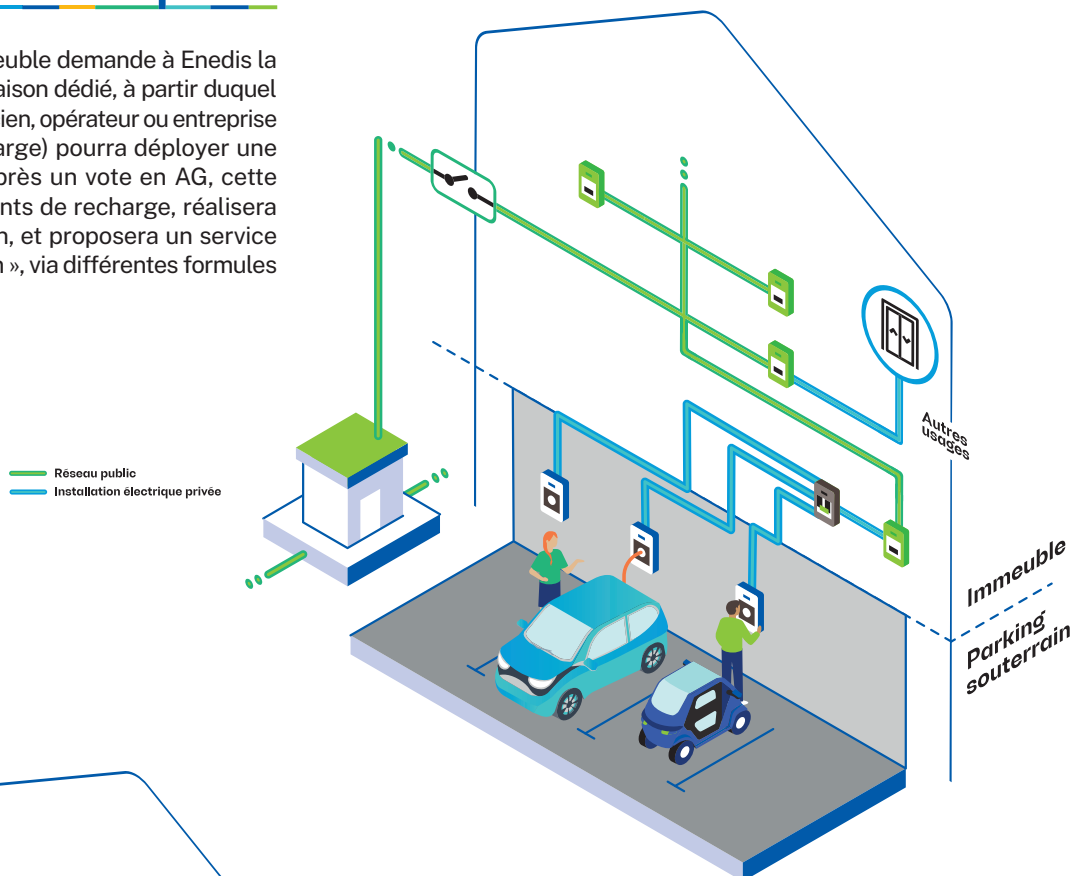
Quels avantages à équiper le parking pour permettre la recharge des véhicules électriques ?

- **Répondre aux besoins des occupants**, détenteurs de véhicules électriques, qui pourront avoir un point de recharge individuel sur leur place de parking lors de leur emménagement. Dans le cas contraire, il faudra passer par un vote en assemblée générale pour que les copropriétaires décident d'électrifier le parking puis de réaliser les travaux.
- **Livrer un bâtiment clés en main**, déjà raccordé pour une IRVE, évite les travaux ultérieurs et les démarches administratives.

Pour équiper un parking d'immeuble de points de recharge individuels, deux solutions collectives existent. En tant qu'acteur de service public, Enedis accompagne toutes les solutions.

Solutions opérateurs privés

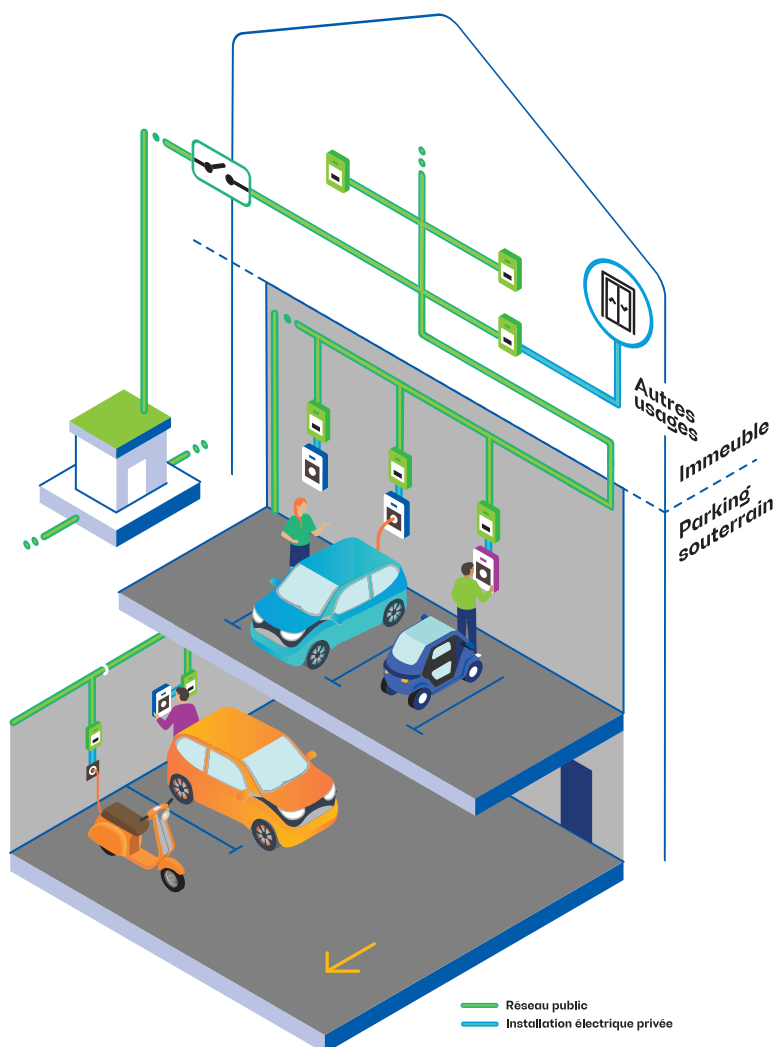
Le constructeur de l'immeuble demande à Enedis la création d'un point de livraison dédié, à partir duquel un opérateur privé (électricien, opérateur ou entreprise spécialisée dans la recharge) pourra déployer une IRVE dans le parking. Après un vote en AG, cette entreprise posera les points de recharge, réalisera l'entretien de l'installation, et proposera un service de recharge « clés en main », via différentes formules d'abonnement.



Réseau électrique auto

Le réseau public de distribution est déployé jusqu'à chaque place de parking. Ainsi, chaque résident dispose d'un compteur Linky sur sa place. Selon les besoins, différents types de matériels de recharge peuvent être installés après le compteur : une borne ou une prise renforcée. Enfin, l'utilisateur de la place souscrita un contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de son choix.

Illustration dans un parking



Dérivation individuelle, avec un compteur Linky, puis une borne de recharge

Une prise électrique renforcée peut aussi être installée. Sur une place ouverte, le compteur doit être installé dans une armoire fermée.



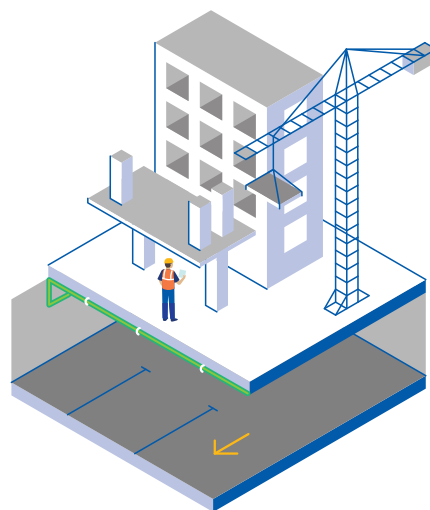
Réseau public de distribution installé au plafond du parking



Comment installer une solution collective pour la recharge dans le neuf ?

Dans le cadre d'un projet immobilier neuf, la signature d'une convention de Réalisation et de Remise d'Ouvrage (RRO) entre Enedis et le promoteur permet à ce dernier d'assurer lui-même la réalisation des colonnes montantes de l'immeuble. Enedis, en tant que maître d'ouvrage, contrôle sa conformité à la réglementation, à son cahier des charges et le réceptionne.

Le même principe de réalisation RRO s'applique aux promoteurs pour l'électrification des parkings : soit par la création d'un point de livraison dédié aux IRVE pour les solutions des opérateurs privés, soit par un réseau électrique auto. Ce dispositif ne peut pas s'appliquer aux installations intérieures électriques des opérateurs privés, car elles ne relèvent pas du réseau public de distribution.



Rappel des étapes clés

1

Lors de sa demande de raccordement de l'immeuble, le promoteur prévoit la puissance nécessaire aux différents usages et les travaux d'électrification du parking.



2

Dans le cadre de la convention RRO avec Enedis, il réalise l'installation dans le parking.

Si le promoteur choisit une **solution opérateurs privés**, il fait installer un point de livraison dédié au parking.

S'il choisit un **réseau électrique auto**, il en fait la demande à Enedis.



3

Une fois tous les travaux terminés, l'immeuble est prêt à la vente, avec **les places de parking (pré)équipées pour la recharge**

Pour tout renseignement

Rendez-vous sur le site internet enedis.fr
Espace raccordement d'Enedis pour les entreprises :
www.raccordement-entreprise-enedis.fr

Après réception de votre demande en ligne, un **interlocuteur raccordement d'Enedis** vous accompagne à chaque étape de votre projet.

Au sein de ses 25 Directions Régionales, Enedis met aussi à disposition un **interlocuteur dédié aux Professionnels de l'Immobilier et de la Construction**, pour assurer une relation client personnalisée lorsque vous avez plusieurs projets en cours.

Une question ?

Contactez le **service client d'Enedis** dédié aux professionnels du bâtiment au **09 69 32 18 77** (appel non surtaxé, ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 17h00).

Avant tout contact, nous vous recommandons de préparer les informations suivantes :

- L'adresse exacte du projet et la configuration prévue du parking
- Le nombre de places de parking à desservir
- Les spécificités éventuelles : places non nominatives, présence de box...
- Les plans projet de l'immeuble.

Plus d'infos, flashez-moi !



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 40 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

 [enedis.official](https://www.facebook.com/enedis.official)

 [@enedis](https://twitter.com/enedis)

 [enedis.official](https://www.youtube.com/enedis.official)

 [enedis](https://www.linkedin.com/company/enedis)

ENEDIS

Enedis
4, place de la Pyramide
92800 Puteaux
enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 €
R.C.S. de Nanterre 444 608 442
© Enedis